



**DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE
REUNION DU 10 MARS 2010
PRESENTATION DU CADRE D'INTERVENTION TRANSVERSAL
« MIGRATIONS INTERNES et INTERNATIONALES »**

SYNTHESE DES ECHANGES

1. Introduction

Depuis 2007, dans le cadre de sa politique de transparence, l'AFD a mis en place une méthodologie spécifique de dialogue pour les cadres d'intervention stratégique sectoriels, régionaux et transversaux (CIS, CIR, CIT). Ainsi après validation par le Cadre de Programmation Stratégique (CPS), le document final de stratégie est mis en dialogue auprès des parties prenantes (Société civile, Ministères, parlementaires) avant d'être présenté au Conseil d'administration.

Le CIT migrations internes et internationales a fait l'objet d'une présentation et d'un dialogue le 10 mars 2010, en présence des invités suivants :

Beauchemin Cris (INED), Beaujeu Mélodie (ENDA Europe), Berthomeau Stéphanie (Région Ile de France), Bouras Mustapha (FORIM), Bouvard M Hélène (DGTPE), Chabridon Sophie (Assistante Député Européen), Dembele Yera (FAFRAD), Dusselier Maryse (ARF), Gubert Florant (IRD), Harasse Jacques (FBF), Harkouk Arezki (GRDR), Hugonnot Gabriel (Ministère Outre Mer), Le Bars Hugues (Migrations et Développement), Mazetier Sandrine (Députée de Paris), Melchiorri Stéphane (Emmaus International), Meyer J Baptiste (IRD), Oudin Xavier (IRD), Rosenweg M Noelle (ADOMA), Sanolcho Barodi (CG94), Schwartz Jacques (MAE), Sobienak Claire (CRID), Whitol de Wenden Catherine (CERI), Zwiber Abdallah (IDD).

2. Présentation du CIT

Depuis 2005, un agenda international chargé a émergé concernant les migrations et le développement, notamment du fait des migrations entre l'Afrique et l'Europe. Les ministères de tutelle ont alors sollicité l'AFD afin de structurer cette problématique. Le travail de l'AFD s'est focalisé non seulement sur les migrations internationales, mais aussi sur les migrations internes. Le CIT est articulé autour de trois grands axes.

1. Comprendre les phénomènes et interactions entre migrations et développement

Ces dernières années, les pouvoirs publics se sont focalisés sur les migrations sud-nord, qui représentent 62 millions de personnes sur les 200 millions de migrants internationaux. Les migrations Sud-Sud, entre pays en voie de développement, atteignent pourtant 61 millions de personnes (chiffres ONU). En outre, les migrations internes restent majoritaires, par exemple celles constatées en Chine qui sont équivalentes à l'ensemble des migrations internationales.

Les décisions migratoires sont des phénomènes plus complexes qu'il n'y paraît. L'un des facteurs est certes la question économique, mais les facteurs sociaux, éducatifs, environnementaux et sanitaires interviennent aussi.

Six modes d'interaction entre la mobilité et un projet de développement peuvent être identifiés :

- Répartition du peuplement et rôle des mobilités dans les déséquilibres territoriaux ;
- Mobilité, offre et demande d'emploi, respect des normes d'emploi ;
- Rôles des migrations dans la répartition des revenus via les transferts d'argent (les transferts internationaux des migrants sont trois fois plus nombreux que les montants de l'aide publique

- au développement et sont plus résilients face aux chocs économiques) ;
- Rôle des mobilités dans la formation du capital humain (la fuite de certaines compétences, notamment dans le domaine de la santé, pose un problème certain) ;
- Rôle des mobilités dans la stabilité sociale ;
- Mobilité et Droits de l'Homme.

Ces problématiques soulèvent plusieurs défis :

- Défi démographique : croissance démographique continue au sud avec 2,3 milliards d'habitants à naître d'ici à 2050, dont un milliard d'habitants en Afrique subsaharienne, pendant que la population occidentale vieillit ;
- Défi alimentaire, qui pourrait entraîner de nouveaux besoins de déplacements ;
- Défi lié à la cohésion urbaine : l'urbanisation des pays en développement est continue et très rapide, sans être toujours accompagnée d'opportunités économiques, ce qui préfigure des crises sociales et de nouveaux besoins de déplacements ;
- Défi énergétique : la croissance de la demande énergétique est corrélée à une crise des ressources non durables et des énergies fossiles. Des mobilités vers de l'urbain secondaire et des lieux de vie moins « énergivores » sont à prévoir ;
- Défi environnemental et climatique : les modifications dues au changement climatique pourraient générer jusqu'à 250 millions de migrants d'ici 2050 ;
- Défi du financement du développement, les transferts d'argent des migrants constituant des sources parfois nécessaires pour les pays d'origine de ces migrants.

2. Décliner les actions possibles de l'AFD

Trois grands principes d'actions seront déclinés par l'AFD :

- Intégrer à la refonte des documents stratégiques de l'AFD une démarche d'interrogation sur la thématique des migrations internes et internationales : analyse des contextes locaux, freins aux opportunités locales d'insertion et de développement, enjeux liés aux équilibres territoriaux, fuite des compétences, flux financiers des migrants, etc ;
- Faire évoluer les documents stratégiques tels que : Santé, Climat et Biodiversité et documents géographiques concernant Haïti, la Syrie, la Turquie, la Côte d'Ivoire ;
- Renforcer le programme de production intellectuelle : les migrations internationales sont assez bien traitées à ce jour par l'AFD, contrairement aux migrations internes qui doivent faire l'objet de plus d'analyses.

3. Développer les partenariats

Des partenariats sont déjà initiés avec des ONG et des OSIM¹ afin d'appuyer leur dynamique de structuration et de renforcement de capacité à l'action, mais aussi pour faciliter l'implication des diasporas dans la mise en œuvre des projets AFD et pour associer leurs représentations aux consultations stratégiques habituelles avec la société civile. Ce type de partenariat s'organise aussi avec les partenaires institutionnels du sud, en particulier les ministères. Il convient de renforcer les partenariats avec les chercheurs sur les questions des flux de migrants et de leur utilisation et sur la fuite des compétences. Des partenariats doivent être développés avec les partenaires privés et financiers, pour créer des outils d'appui au secteur privé et d'incitation : accessibilité financière aux populations dans les pays d'origine, couverture géographique dans les zones rurales, etc. Enfin, l'AFD développe des partenariats avec les ministères de tutelle en France pour la mise en œuvre d'opérations concrètes ou pour apporter un appui à l'animation du débat international sur les migrations et le développement.

Le document a été validé par le Conseil d'Administration de l'AFD le 1^{er} avril 2010.

1. Organisations de solidarité internationale issues des migrations

3. Synthèse des débats

En amont de la rencontre de dialogue, les ONG désignées par Coordination Sud pour participer à cet exercice (Réseau Immigration Développement Démocratie, ENDA, Emmaüs International et collectif du CRID) ont eu entre elles un temps de travail.

Cette réflexion préalable leur permet de développer les commentaires suivants sur le CIT migrations :

- Le CIT s'inscrit dans le cadre des accords de gestion concertés des flux migratoires et du pacte européen sur l'immigration et l'asile, certaines ONG et OSIM auraient souhaitées que les migrations soient traitées sous l'angle mobilité - source de développement (comme le fait le dernier rapport du PNUD).
- Le document présente la situation mais les ONG souhaitent que l'AFD présente son analyse et en particulier décline les différentes pistes opérationnelles.
- Il est attendu de l'AFD un positionnement sur toutes les questions abordées en particulier par rapport au cadre politique actuel.
- Les questions des migrations en tant que facteur de développement, de richesse économique, sociale et culturelle, dans les pays en voie de développement comme dans les pays d'accueil, ainsi que celle des droits des migrants arrivés dans les pays d'accueil, sont très peu développées.
- La question de la vulnérabilité des migrants, s'il elle n'est pas une prérogative de l'AFD, pourrait être développée par l'intermédiaire d'aides opérationnelles aux associations, notamment situées dans les pays du Sud, qui s'intéressent à cette question.
- Enfin, sur le contenu et les thématiques qui ont été abordés, les représentants de la Société civile souhaitent que les transferts d'argent des migrants vers leur pays d'origine qui sont des fonds privés, ne viennent pas en complément ou substitution de l'aide publique et que l'AFD approfondisse son analyse et son identification des acteurs avec qui elle veut travailler, en dehors de « la diaspora qualifiée » et le FORIM.

D'autres intervenants ont mis en exergue que:

- Le document reste émaillé d'expressions qui laissent entendre que les migrants y sont considérés comme un objet d'étude au lieu d'être vus comme des acteurs des migrations (« flux migratoires », « phénomènes migratoires », « enjeux migratoires », etc.) ;
- Des pays comme la Tunisie et le Maroc envisagent de financer la structuration de leurs OSIM afin d'organiser la diaspora de leur population dans les pays européens. Il est en effet important que les migrants s'impliquent dans des projets de développement dans leurs pays d'origine, afin d'amorcer une bonne dynamique. Le CIT devrait donc mieux prendre en compte la dimension d'acteurs des migrants ;
- Qu'il faut repenser la gouvernance et l'évaluation, qui jusqu'ici sont restées dans une logique d'offre et d'acquis, sans prendre en compte l'importance de la demande. Les migrants constituent désormais aussi une capacité de matière grise et plus seulement une opportunité de force de travail pour les pays d'accueil.
- Une réflexion devrait être menée sur l'accès au financement des migrants qui veulent revenir dans leur pays d'origine.

Un débat s'est engagé :

- Autour de la prise en compte de l'impact des projets, un intervenant a suggéré que soit ajouté une réflexion sur la part du développement en France lié aux mobilités et aux migrants, en y incluant des éléments d'évaluation de l'impact des projets AFD sur les diverses mobilités recensées.
- Sur la régionalisation des flux migratoires. Suite au constat qu'il y a plus de migrants allant de l'Amérique du Sud vers l'Amérique du Nord, que depuis la chute du Mur de Berlin la migration de

l'Est vers l'Ouest s'est amplifiée, les migrations Nord-Nord, auraient aussi mérité un focus. De même un intervenant estime que le CIT semble survaloriser les migrations internationales, alors que le pourcentage de migrants internationaux dans le monde est inférieur à celui constaté au début du siècle. De même, les migrations Sud-Sud et les migrations de retour qui sont très importantes, ne sont pas assez développées. Un intervenant a précisé que, la croissance urbaine dans tous les pays du Sud est essentiellement alimentée par la croissance démographique plutôt que par les migrations internes. Il souhaite que soit « dé diaboliser » les migrants dans les processus de migrations, et noter que les migrations rural-rural sont les plus importantes dans les pays du sud, où il a aussi été constaté des phénomènes de désurbanisation. Il a été regretté que le CIT, ait oublié, dans les migrations « transnationales », la multiplicité de ses acteurs, par exemple les diasporas qualifiées qui ont toujours eu le désir d'intervenir dans les processus migratoires, mais sans jamais trouver d'interlocuteur dans les pays d'accueil.

- Sur la place des collectivités locales, il a été souhaité que le CIT, mentionne les partenariats des collectivités locales dans le cadre des migrations et souligne leurs transversalité.

4. Conclusion AFD

L'ensemble des participants au dialogue ont remercié l'AFD pour la qualité du document proposé et pour cette initiative de réflexion sur l'implication des migrations dans toutes leurs formes dans les pays en développement dans lesquels elle intervient.

L'AFD prend bonne note des différentes remarques et note que les différents acteurs de la communauté semblent avoir exprimé une grande envie de travailler ensemble, tout en attendant beaucoup de l'AFD en matière de leadership et d'organisation de la mise en commun des savoirs et des pratiques. Ce travail transversal présenté par l'AFD a pour objet d'influer sur l'ensemble des activités des autres cadres stratégiques de l'Agence : agriculture, développement rural et urbain, secteur financier, secteur privé, etc. La réflexion sur les flux migratoires va donc influer sur tout le travail des équipes de l'AFD, y compris sur ses activités opérationnelles. L'AFD pourra d'ailleurs profiter des retours d'expérience de ses partenaires et des nouvelles initiatives qui se développent notamment dans les pays du Sud. Enfin, si l'AFD n'est pas elle-même une institution de recherche, elle souhaite évidemment impulser une dynamique sur les différentes thématiques évoquées, en lien avec les chercheurs spécialisés, afin de constituer un capital de savoir. Séminaires, colloques, financements de recherches, partenariats sont évidemment à développer dans cette optique.